Image not found or type unknown

FRAIS D'OBSEQUES SUR PART D'HERITAGE

Par **celclo**, le **29/12/2009** à **00:27**

Je prévois d'effectuer un testament.
Ai-je le droit de demander que mes frais d'obsèques soit prélevés sur la part réservataire et le solde de cette part, réparties ensuite entre mes enfants héritiers.

Ma question est sans doute bizarre, mais j'ai voulu prendre un contrat obsèques et après en avoir fait faire un devis, je me sens dans l'incapacité et impossibilité totale de signer ce contrat cela me traumatise et j'en rêve la nuit.
La façon dont je vous demande avis, m'a parut un peu plus sereine pour moi.
Je suis un peu compliquée je crois....
Mais je ne veux pas laisser à mes enfants des soucis quant au paiement de ces frais d'obsèques toujours trop importants dans la douleur de perdre un être cher.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés